



Charte d'engagement pour le passage du TRUCK SOLIHA

Entre :

La commune de X, représenté par son maire, Mr ou Mme X

Et

SOLIHA Isère Savoie, représenté par son Président, Mr PILLOT Francis

Préambule

SOLIHA Isère Savoie dispose d'un outil itinérant appelé le TRUCK SOLIHA, aménagé et équipé par ses partenaires et destiné à montrer aux publics seniors l'ensemble des adaptations techniques qu'il est possible de faire dans son logement pour y vivre plus longtemps en sécurité et plus confortablement.

Showroom Mobile, le TRUCK contient également des aides techniques en grand nombre et les collaborateurs de SOLIHA sillonnent désormais les routes de la région.



Financée principalement par la conférence des financeurs de l'Isère et par la CARSAT de l'Isère, cette action de sensibilisation et d'information vise principalement les publics seniors mais également les aidants familiaux par exemple. Elle est accessible gratuitement aux communes préoccupées par la problématique du maintien à domicile et par l'amélioration des conditions de vie dans leur logement des publics seniors.

Les sorties du véhicule doivent être soigneusement préparées par les équipes de SOLIHA car d'une part, l'objectif est de toucher un large public de seniors ou de personnes intéressées par la problématique du maintien à domicile et d'autre part de veiller à ce que les conditions matérielles de la venue du TRUCK soient de nature à permettre l'installation confortable et réglementaire de cet outil.

Dès lors, les communes, représentées par leurs élus et équipes techniques, ont un rôle important à jouer dans le bon déroulement de cet évènement qui se veut d'abord et avant tout être un service rendu à la population.



Article 1 : Objet de la charte d'engagement

La charte d'engagement a pour objet de définir le contour des coopérations possibles entre la commune de X et SOLIHA dans le cadre de l'organisation de la venue du TRUCK sur le territoire de cette dernière afin d'optimiser la réussite du passage du véhicule en terme de fréquentation par le public senior de la commune et plus généralement par toute personne intéressée par la problématique habitat du maintien à domicile.

Article 2 : Engagements de SOLIHA

SOLIHA s'engage à contacter en amont la commune pressentie pour le passage du TRUCK afin de la consulter sur les modalités d'organisation de la venue du véhicule.

Dans ce cadre SOLIHA s'engage à dispenser à la commune concernée toutes les informations nécessaires et à présenter l'action et son but en particulier.

Si la venue du TRUCK se fait lors d'un marché ou de toute autre manifestation nécessitant une autorisation particulière de stationnement, SOLIHA s'engage à en faire la demande.

SOLIHA s'engage à quitter les lieux aux horaires convenus avec la commune et à les laisser dans le même état en partant qu'il les a trouvés à son arrivée.

Enfin SOLIHA s'engage dans ses bilans et évaluations à tenir compte de la participation communale ainsi qu'à la valoriser auprès de ses partenaires s'il apparaît que la mobilisation des habitants a été particulièrement importante sur le territoire de la commune. SOLIHA autorise dans le même esprit la commune à communiquer après la venue du TRUCK autour de ce passage et à utiliser les images qui auront pu être nécessaires à cet effet.

Article 3 : Engagements de la Commune

En contrepartie de la venue du TRUCK sur son territoire à titre gracieux, la commune s'engage à participer activement à l'organisation matérielle de cet événement ainsi qu'à la mobilisation des seniors et habitants concernés par la problématique du maintien à domicile.

◆ Organisation matérielle

La commune s'engage à fournir un espace de stationnement au TRUCK ainsi qu'aux équipements annexes (barnum) à l'équipe SOLIHA à titre gracieux. Cet espace sera choisi de telle sorte que la visibilité du véhicule soit bonne afin qu'il puisse être repéré facilement par les seniors et autres habitants de la commune.

Elle s'efforcera en cas de besoin à fournir une alimentation électrique au véhicule à titre gracieux.

◆ Mobilisation des seniors et des habitants intéressés par le maintien à domicile

Le succès de l'action de sensibilisation repose sur la mobilisation des habitants de la commune, le but étant de diffuser conseils, informations et de nouer le contact avec un maximum de seniors. Une bonne communication en amont de la venue du TRUCK constitue donc une des clefs de la réussite et la Commune a un rôle décisif à y jouer aux côtés de SOLIHA.

Se faisant le relai de SOLIHA dans la communication à destination des habitants seniors, la commune s'engage donc par les moyens qui lui sembleront les plus appropriés à mobiliser ceux-ci.

La commune pourra ainsi par exemple :

- Annoncer le passage du TRUCK dans le bulletin municipal peu avant sa venue
- Relayer l'information sur les panneaux d'affichage de la commune
- Envoyer un courrier d'invitation aux seniors de la commune, assorti du flyer de SOLIHA afin de les assurer de l'intérêt de s'informer et du sérieux de la démarche
- Permettre la pose d'affiches du TRUCK en mairie
- Etc...

SOLIHA précise dans ce cadre que la présence des élus sera réellement la bienvenue le jour du passage du TRUCK, dans le respect et la compréhension de leurs contraintes d'agenda et de disponibilités. L'expérience montre en effet que les personnes âgées font parfois preuve d'une certaine méfiance à l'égard de ce type de geste à leur égard, étant trop souvent démarchées à domicile, voire même harcelées. La présence rassurante des élus est dès lors de nature à les inciter au déplacement en toute confiance.

◆ Retour d'expérience

L'action du TRUCK SOLIHA fait l'objet d'une évaluation importante et au fil de l'eau. Dans ce cadre l'avis de nos interlocuteurs partenaires est important pour nous et pour nos financeurs.

La commune et ses représentants s'engagent donc à participer à l'évaluation du passage du TRUCK sur leur territoire communal en répondant à un court questionnaire en ligne qui leur sera transmis par SOLIHA.

Article 4 : Annulation d'un passage du truck

Sauf cas de force majeure (maladie d'un collaborateur, accident de la circulation, météorologie particulièrement défavorable par exemple), les parties conviennent de s'informer respectivement dans les meilleurs délais de l'annulation du passage du véhicule et à rechercher ensemble les conditions du report de ce passage.

Article 5 : Financement

Le passage du TRUCK est effectué à titre gracieux par SOLIHA, le coût de la mission étant pris en charge par la conférence des financeurs et/ou la CARSAT de l'Isère.

Article 6 : Durée de la Charte

La présente charte engage les parties à partir du jour de sa signature et prend fin après la participation des représentants communaux au dispositif d'évaluation visé à l'article 3.

En cas de non-respect des dispositions de la charte par l'une des parties, elle peut être résiliée unilatéralement. La résiliation prendra effet au terme d'un délai de huit jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à

Pour la commune

MR X plus fonction

Pour SOLIHA X

MR ou MME X plus fonctions